



#### Qui sommes-nous?

Le CEUM agit pour le développement durable et écologique des quartiers et de la ville. Il encourage la création d'espaces adaptés aux transports actifs et collectifs ainsi que l'intégration de la nature dans la ville, par le biais du verdissement et de l'agriculture urbaine. La démocratie participative et la citoyenneté sont aussi au cœur de ses projets, pour faire en sorte que les citoyens et citoyennes participent aux décisions concernant l'avenir de leur milieu de vie.

3516, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2X 2H7 • www.ecologieurbaine.net Tél. 514 282-8378 • info@ecologieurbaine.net



L'initiative Quartiers verts, actifs et en santé pilotée par le CEUM qui a inspiré cette publication bénéficie du soutien et de l'appui financier de Québec en Forme.

# Pour la ville que nous voulons

Depuis quatre ans, le CEUM travaille avec les communautés des quartiers de Montréal et des municipalités du Québec. Dans chaque quartier, dans chaque municipalité, nous nous sommes imprégnés des besoins des citoyens et citoyennes.

Cette expérience nous a donné l'envie de ce petit guide pour une ville qui marche. Il est le fruit d'une centaine de rencontres, d'ateliers, de marches exploratoires, d'activités citoyennes, de consultations, et il s'inspire des citoyens et citoyennes qui se sont impliqués pour le développement de quartiers viables.



Réduire la vitesse de circulation réelle sur les rues résidentielles et près des lieux fréquentés.



Partager équitablement les rues pour favoriser les déplacements de l'ensemble des usagers.



Aménager les rues achalandées et les artères commerciales en respectant es milieux de vie qu'elles traversent.

- Identifier les lieux où les piétons sont les plus nombreux ou vulnérables.
- Miser sur des aménagements physiques comme des rétrécissements de rues, des avancées de trottoir et de la signalisation routière pour apaiser la circulation et sécuriser les déplacements des piétons.
- Èlaborer un plan directeur de circulation pour identifier les rues à repartager entre tous les usagers.
- Faire le choix de prioriser le transport collectif sur les rues achalandées en réduisant l'espace alloué à l'automobile en solo.
- Identifier la provenance de la clientèle qui fréquente les pôles d'activité économique et sociale.
- Diminuer les distances de marche ou les frontières physiques pour les piétons sur les rues et les artères commerciales.
- Piétonniser temporairement ou définitivement des tronçons de rue attrayants pour stimuler la vie de quartier.





Sécuriser la traversée des rues pour accroître la sécurité, la visibilité et le confort des piétons et des cyclistes.



Concevoir des infrastructures de transport actif permettant des déplacements directs entre les pôles d'activité.

- > Assurer le dégagement visuel des intersections en appliquant la réglementation qui interdit de se stationner à moins de cinq mètres d'un passage pour piétons.
- > Mettre en place des avancées de trottoirs ou des terre-pleins avec îlot central pour raccourcir la traversée et rendre le piéton plus visible.
- Augmenter les temps de traversée des rues pour permettre à l'ensemble des piétons de se déplacer de manière sécuritaire et conviviale.

- > Identifier les frontières physiques et les obstacles (voies ferrées, autoroutes, artères) qui limitent les déplacements piétonniers et provoquent des détours inutiles.
- > Ajouter des passages piétonniers et des pistes cyclables fréquentables le jour et la nuit.





Réduire les îlots de chaleur en intégrant aux rues et aux espaces publics des aménagements écologiques, du verdissement et de l'agriculture urbaine.

- Adopter des règlements municipaux qui facilitent les projets d'agriculture urbaine, la gestion écologique des eaux de pluie et le verdissement de la ville.
- > Multiplier les projets de verdissement pour débétonner la ville : verdir les rues, les avancées de trottoir, les stationnements ainsi que les façades et les toits des bâtiments.
- > Encourager les initiatives citoyennes de verdissement et d'agriculture urbaine dans les rues et les ruelles.





Stimuler l'attachement des citoyens et des citoyennes à leur quartier en faisant appel à leur créativité pour le design de l'espace public.



Assurer une densité à échelle humaine.

- > Privilégier un mobilier urbain qui reflète la créativité, l'histoire, les valeurs et la culture locales.
- > Faciliter les interventions des acteurs de la société civile qui désirent s'approprier et animer l'espace public.
- Créer des milieux de vie vivants avec des commerces et des services de proximité, ainsi que des espaces publics de qualité.
- Favoriser une densité à échelle humaine avec des bâtiments n'excédant pas cinq étages pour maintenir le contact avec la rue.





Impliquer la communauté dans la transformation de son quartier.

- Reconnaître l'expertise citoyenne et mettre en place de réels processus participatifs.
- Jouer la carte de la transparence en informant l'ensemble des acteurs locaux des opportunités et des contraintes liées au développement de projets dans le quartier.





Passer de la planification à l'action.



Avoir les moyens de ses ambitions.

- Établir collectivement les priorités locales pour orienter le passage à l'action.
- > Valider les propositions d'aménagements auprès de la population concernée.
- Oser des interventions temporaires ou progressives plus facilement réalisables et moins coûteuses.

- Avoir une vision d'ensemble des travaux et les réaliser de manière cohérente.
- > Saisir toutes les occasions pour améliorer les quartiers en intégrant les différentes orientations adoptées par la municipalité.

### Plan local de déplacements

Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

Politique de développement culturel

Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire

Charte du piéton

Pan Vé o Politique du patrimoine de la ville

durable

Plan de plan canopée

Les actions

réalisées s'inscrivent

dans une vision

globale et concertée

de « vivabilité ».

Politique de consultation et de participation publiques

## Plan de développement

Politique de l'arbre de Montréal

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

Plan de transport

Charte montréalaise des droits et responsabilités d'urbanisme

Schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine

> Guide d'aménagement pour des rues conviviales



3516, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2X 2H7 Tél. 514 282-8378 · info@ecologieurbaine.net

ecologieurbaine.net 🍏 🖪





